

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Prix de l'Abonnement
 Edition quotidienne, par an..... \$3.00
 Edition hebdomadaire, par an..... 1.00
Invariablement payable d'avance
 On peut aussi s'abonner pour six mois
 ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE : S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF : HECTOR FABRE

Prix des Annonces
 Six lignes, première insertion..... \$0.50
 Chaque insertion subséquente..... 0.124
 Chaque ligne en sus, première ins... 0.08
 Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.04

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT
DU 1er JUILLET 1878.

PARASOL & Cie.

PAR
RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

—Ah! monsieur, la Banque de France serait moins opulente que nous, si nous calculions les fortunes qui nous ont été promises par ces malheureux.

Rupin et Blanchard son collègue enlevèrent Cyrille, réduit à l'impuissance absolue de remuer ses membres ou de pousser un cri; puis ils le transportèrent dans une pièce assez confortable d'aspect.

Au premier examen, elle était vaste, aérée par une haute fenêtre; mais les chassiss de cette croisée, peinte en blanc, étaient de fer et pouvaient délier toutes les tentatives. Le lit, également en fer, se trouvait scellé dans la muraille. Un fauteuil et quelques chaises complétaient l'aménagement.

Une fois étendu sur le lit, Cyrille fut débarrassé de la couverture dans laquelle on l'avait enveloppé et ses yeux, dilatés par la peur, se fixèrent sur les deux hommes debout près de sa couche. Ils paraissaient avoir vingt-cinq ans; trapus, avec des cous de taureaux rentrant dans des épaules massives, ils semblaient l'expression la plus complète de la force brutale. Leur visage exprimait la lassitude; la scène dont ils venaient d'être témoins se renouvelaient trop souvent pour garder le pouvoir d'émouvoir leurs âmes. On les payait pour garder des fous, ils les gardaient; peut-être, pour une somme plus forte, auraient-ils consenti à dompter des bêtes fauves.

Ils s'attendaient à ce que le nouveau pensionnaire du docteur Gerbaud protesterait contre la violence qui venait de lui être faite; mais Cyrille, à peine débarrassé de ses liens, cacha ses yeux sous ses bras croisés, se tourna du côté de la muraille et demeura immobile.

Rupin et Blanchard se retirèrent, en emportant la lampe.

En ce moment, Cyrille fut sur le point de les prier de lui laisser de la lumière; mais, outre qu'il prévit un refus, il avait pris la résolution de n'implorer aucune grâce avant qu'il lui fût possible de se rendre un compte exact de l'avenir qu'on lui réservait.

L'infortuné ne pouvait concevoir de doutes sur les intentions de son tuteur.

Malheureux était trop habile pour n'avoir pas mis de son côté une apparence de justice; il avait l'âme assez misérable pour condamner cet adolescent à un supplice horrible, sans autre terme que la mort, afin d'accaparer une fortune que nul ne semblait désormais pouvoir arracher de ses mains.

Mais Cyrille, en dépit des épreuves subies, gardait encore la foi dans la bonté, dans la justice des hommes. Il n'admettait pas qu'un crime pût trouver tant de complices. Il oubliait que plus d'une conscience se tait devant un sac d'or, et que l'appât du

gain peut faire trahir un mandat sacré. Il avait vu, sans l'analyser, la figure du docteur Gerbaud; son expression générale l'avait à demi rassuré. Le docteur Gerbaud ne perdait jamais son sourire, et rien n'était plus étrange que l'opposition de son regard froid, à l'éclat persistant et métallique, avec le sourire placide épanoui sur ses lèvres charnues.

Gerbaud était matérialiste. Ne croyant point à l'existence de l'âme, il traitait ses fous en malades ayant au cerveau une lésion plus ou moins grave. Rarement il se targuait de remplir une mission humanitaire, mais il semblait apporter un soin curieux à l'étude de certains phénomènes, et spécialement aux cas nombreux de folie produits par l'alcoolisme.

Cyrille ne se souvint que du sourire de Gerbaud.

—Mon tuteur m'a trompé, se dit-il, comme il a trompé les magistrats, mais le docteur verra tout de suite que je ne suis pas fou, et il s'empressera de me venir en aide. J'écrirai au procureur de la République, je lui dirai tout, depuis l'histoire de mon enlèvement jusqu'à celle de Marie-Ange. Il me faudra du courage pendant quelques jours; eh bien! j'aurai du courage!

Epuisé par les scènes terribles qui venaient de se multiplier, Cyrille, en dépit de sa fièvre nerveuse, parvint à s'endormir.

Blanchard et Rupin se trouvaient au pied de son lit quand il s'éveilla.

—Voulez-vous vous habiller, puis descendre au jardin.

—Oui, oui répondit Cyrille, il me semble que j'étouffe dans cette chambre.

Le jeune homme refusa l'aide des gardiens, chercha vainement autour de lui les objets de toilette dont il avait coutume de se servir, et témoigna son regret d'en être privé.

—On pourra les envoyer chercher, monsieur, répondit Blanchard.

—C'est inutile, répondit Cyrille; oui, vraiment, ce n'est pas la peine.

Il acheva rapidement sa toilette et il ajouta;

—Pourrais-je voir M. le directeur?

—En ce moment, il s'occupe de ses malades.

—A quelle heure reçoit-il, j'aurais une communication à lui faire?

—Je prévenirai monsieur quand il sera possible au docteur de recevoir monsieur, répondit Blanchard, qui regarda Rupin d'une façon significative. Voyez-vous, monsieur, l'ouvrage donne, aujourd'hui, et nous sommes pressés.

—Ah! fit Cyrille, l'ouvrage donne.

Cette phrase sinistre lui entra dans le cœur comme une lame. Terrible besogne que celle de ces gardiens! garder des fous, parquer des insensés, lutter contre des êtres privés de raison qui, non-seulement peuvent bondir sur les aides comme sur des proies, mais qui peuvent encore répandre autour d'eux le terrible mal dont ils souffrent, et rendre contagieux les accès de leur délire.

Cyrille se dirigea vers la porte; Blanchard l'ouvrit, s'effaça contre un des côtés de la baie, tandis que Rupin se plaçait rapidement de l'autre; Cyrille se trouvait de la sorte entre les deux aides.

Un navrant sourire erra sur ses lèvres, mais il ne dit rien, et releva la tête, comme s'il défiait la souffrance d'être plus forte que son courage.

Après avoir descendu un escalier, traversé une sorte de préau, il pénétra dans une cour assez vaste, plantée d'arbres, et autour de laquelle on avait ménagé d'étroites plates-bandes, égayées par des fleurs chétives.

La porte de cette cour fut rapidement fermée, et Cyrille jeta autour de lui un regard effrayé. Il commençait à regretter d'avoir demandé à quitter la chambre dans laquelle il était seul. Ne valait-il pas mieux pour lui être isolé en face de ses pensées, de ses souvenirs, gardant la faculté de rêver, de prier, que de se trouver mêlé à une trentaine d'hommes inconnus, fous sans nul doute et qui commençaient à se rapprocher de lui lentement, et à l'examiner avec une curiosité dans laquelle entraient une sorte de joie maligne.

Mais le regret de Cyrille s'adoucit par la réflexion. En somme, au premier abord, aucune agitation fébrile ne se manifestait dans les malheureux qui se promenaient dans la cour plantée d'arbres malingres, atteints probablement, eux aussi, d'un mal indélébile. Les uns marchaient lentement, d'une façon automatique, la tête baissée, et semblaient poursuivre une éternelle méditation. Un autre, assis à terre, traçait sur le sable des figures algébriques, les effaçait, les dessinait encore, aussi calme qu'Archimède à l'heure où les ennemis, pénétrant dans sa ville conquise, pouvaient le frapper de mort avant qu'il eût le temps de résoudre ses problèmes.

Un beau jeune homme de vingt-deux ans, à la chevelure blonde, aux yeux bleus, agenouillé devant un petit coin de terre, semblait épier la germination d'une plante imaginaire.

Plus loin, déclamant de longues tirades de tragédie, un homme en cheveux blancs, faisait des gestes et prenait des poses héroïques.

Chacun des personnages enfermés dans cette cour paraissait absorbé par une idée dominante. Une grande pitié saisit le cœur de Cyrille. Il se mit à marcher, en se gardant bien de couderoyer quelqu'un.

Un des promeneurs du jardin s'approcha doucement:

—Si jeune! lui dit-il, et si malheureux!

Cyrille ne répondit rien; le fou continua:

—Vous ne me connaissez pas et vous craignez de me livrer votre secret, comme s'il n'était pas celui d'un grand nombre d'entre nous. Il est des êtres qui gênent dans la vie; ils prennent trop de place, ils accaparent les fortunes; ils sont de trop, on les supprime; logique de l'égoïsme, de l'avarice et du crime.

(A Continuer.)

HARMONIUM.

Un magnifique Harmonium ayant coûté \$300.00, en très bon ordre, absolument neuf, huit registres, cinq jeux, pédales fortes et douces, magnifique buffet en noyer noir, pouvant faire pour une église de campagne. Conditions libérales et long terme. MM. les Curés sont invités à visiter cet instrument qui est de qualité supérieure.

S'adresser à
OCT. LEMIEUX & CIE.,
Encanteurs,
Rue et faubourg St. Jean.
Québec, 7 juin 1878.

AVIS SPECIAUX.

LE SIBOP PERUVIEN est un tonique de fer, préparé expressément pour fournir au sang les éléments du fer. Sans alcool, sans aucune forme des effets envahissants ne sont pas suivis d'une réaction correspondante, mais sont permanente, et inclinent la vigueur, la force et une nouvelle vie dans chacune des parties du système, établissant une constitution de fer. Il remplace merveilleusement le vin ou l'absolu de vin, chaque fois qu'un stimulus est demandé.
Vendu chez tous les pharmaciens.

JOUISSÉZ DE LA VIE.

Qu'il est beau ce monde dans lequel nous vivons. La nature nous fait jouir de la grandeur des montagnes, de l'immensité de l'océan, et de mille autres spectacles aussi grandioses. L'on ne désire rien de plus beau quand on est en parfaite santé; et, sous l'empire de la maladie, se laisser aller au découragement, au lieu d'avoir recours aux Fleurs d'Asot de Green, qui leur rendra indubitablement leur santé primitive. La dyspepsie et la maladie du foie sont la cause de la plupart des maladies connues telles que, bile, indigestion, maux de tête, constipation, prostration nerveuse, étourdissements, palpitations de cœur, et autres symptômes alarmants. Trois doses des Fleurs d'Asot de Green vous prouveront leur effet merveilleux. Bouteilles échantillons 10 cents. Essayez-en.

ECONOMISEZ!

En achetant vos

MARCHANDISES

AU

MAGASIN POPULAIRE

Chez

F. X. LEPAGE

No. 53, Rue de la Couronne.

ATTENTION!

F. X. LEPAGE

MARCHAND

A l'honneur de prévenir le public, en général que son assortiment de

MARCHANDISES SÈCHES

est des plus complets. L'on trouvera à son établissement des

TWEEDS ANGLAIS, ECOSSAIS et CANADIENS

à des prix qui ne laissent rien à désirer soit pour les prix et qualité.

PAS DE COMPÉTITION

Les départements bien fournis de

Cotons, Indiennes et Shirting

tous sans pareil, tout est bon et bon marché.

— AUCUN —

Etoffes à Robes, Drap Foir, Casimir et une foule d'articles trop considérables pour les énumérer.

Tous les départements sont complets et à des prix qui dispenseront l'acheteur d'aller ailleurs.

ENEZ VOIR CHEZ

F. X. LEPAGE,

Rue de la Couronne, St. Roch.

Québec, 6 juin 1878.

MM. SUZOR & TESSIER

AVOCATS

Ont transporté leurs Bureaux au No. 19, rue Buade, deuxième étage de la maison occupée par M. Crémazie, Libraire, vis-à-vis les Bureaux de la Fabrique de Québec.

SUZOR & TESSIER,

Avocats,
No. 19, rue Buade, Québec.

Cyr. T. Suzor Jules Tessier
Québec, 6 mai 1878—2mp

ALPHONSE POULIN

RESTAURATEUR

M. Poulin tient un restaurant de premier ordre.

On y débite les vins les mieux choisis, et les clients de la maison sont servis avec la plus exquise politesse.

Aux dames qui professent un certain goût pour les huîtres, rien n'est plus facile pour elles que de satisfaire leur inclination. M. Poulin leur réserve un salon spécial, où elles peuvent être servies avec toute la promptitude possible.

ALPHONSE POULIN,

Restaurateur,
111, rue St. Jean, Haute-Ville.

Québec, 30 janvier 1878.

A la renommée—Charcuterie Française

A. RUHLMANN,

Coin des rues Grant et des Fossés, en face l'École des Frères, St. Roch.

EXTRA PRIX A L'EXPOSITION 1877.

Saucisson Boulogne,	Jambon Fumé,
Saucisson d'Arles,	Jambon Roulé,
Saucisson Émumé,	Jambon à la Casserole
Tête fromagée,	Andouille
Fromage d'Italie	Boudin Noir
Corn-beuf ou bœuf	Boudin Blanc
piqué	Boudin Fumé
Langue Fourrée	Lard Salé
Cervelas	Bas-Côte Fumé
Jambon cuit à la	Tête Farcie
Géline	Saindoux
Gaulantine	Graisse
Pied Porc Farci	Géline

Toutes les Marchandises sont tenues dans des chambres fraîches pendant les chaleurs de l'été et sont vendues à des prix très modérés.

SUCOURSALA HAUTE-VILLE

E. ROUMILHAC,

Rue St. Jean, No. 99

On toute commande sera livrée dans le plus bref délai.

A. RUHLMANN,

Coin des rues Grant et des Fossés, en face l'École des Frères, St. Roch.

Québec, 10 avril 1878—3m

AUX AFFLIGÉS!

PLUS DE RHUMATISMES!

Québec, 1er avril 1878.

Chère Madame Gaden, Désirant faire connaître les bénéfices que j'ai reçu de votre remède pour la guérison du rhumatisme, je prends la liberté de vous envoyer ce certificat. En avril 1871, j'étais souffrant d'un rhumatisme dans la tête et le cou qui dura six mois. J'ai employé tous les remèdes qui m'ont été signalés, et aucun d'eux ne m'a fait de bien, sauf le vôtre qui m'a guéri spontanément et infailliblement.

Je demeure votre très dévoué,

MADAME CONROY,

141, rue St. Valier

Préparé seulement par MME. GADEN, sage-femme diplômée, et en vente chez tous les pharmaciens suivants: J. E. Burke, Haute-Ville, Mathie, coin des rues du Palais et St. Jean, et J. J. Veldon, rue St. Joseph, St. Roch.

J. VERNIER,

Seul agent, rue St. Jean.

Québec, 8 mai 1878.

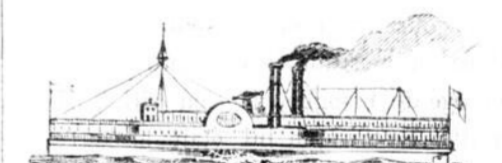
Compagnie Navigation

DU RICHELIEU ET ONTARIO

LIGNE DE LA MALLE ROYALE

ENTRE

Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Hamilton et tous les autres Ports intermédiaires.



Cette magnifique ligne de steamers se compose de steamers de première classe à roues latérales.

ENTRE QUÉBEC ET MONTRÉAL

QUÉBEC - - en fer - Capt. Isabelle

MONTREAL - - " - " Nelson.

L'un d'eux laisse le Quai Napoléon tous les soirs (excepté le dimanche) à 5 heures en arrivant aux ports intermédiaires et arrive à Montréal de bonne heure le lendemain matin.

Ce qui établit une ligne de communication direct avec les steamers de la Compagnie pour les endroits sus-mentionnés, et avec les différents chemins de fer du Nord, du Sud et de l'Ouest.

Les steamers traversent tous les rapides du St. Laurent et les magnifiques paysages du Lac des Mille Isles le jour

Bureaux des Billets et cabines retenues au bureau de G. LEVE, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, et au bureau, Quai Napoléon.

A. DESFORGES,

Agent.

Québec, 17 mai 1878.

SEWELL, GIBSON & AYLWIN

AVOCATS

CHAMBRES DE QUEBEC

119, rue St. Pierre, Basse-Ville

E. W. Leveson Sewell, W. C. Gibson,
T. C. Aylwin, LL. B.

Québec, 3 juin 1878—1m

Annouces Nouvelles.

Avis aux Entrepreneurs—F. Braun.
Grand Encan de Pianos—Octave Lemieux & Cie.
En magasin—Glover, Fry & Cie.
Economisez—F. X. Lepage.

QUEBEC,

LUNDI, 1er JUILLET 1878.

A MI-CHEMIN.

La session est au moins à mi-route, et le ministère Joly n'est pas encore renversé. Non-seulement il n'est pas renversé, mais encore il marche fort bien, mène lestement la besogne et arrivera dispos au but. Nos adversaires nous railent et assurent qu'il ne va que sur une jambe. Possible, mais puisqu'il va si bien avec une jambe, que sera-ce lorsqu'il aura, comme cela arrivera sous peu, l'usage des deux ? Il trottera ferme et laissera l'opposition bien loin derrière lui. On ne la verra bientôt plus.

Avec un peu de patience nos confrères conservateurs trouveront le ministère plus solide qu'ils ne le voudraient. Ils avaient annoncé qu'il fonderait sous le premier regard de M. Chapleau, qu'il s'évanouirait au premier mot de M. Loranger. Il n'en a rien été. Depuis le commencement de la session, l'opposition a déjà subi sa demi-douzaine de défaites. Si elle tente encore le vote, elle s'en trouvera plus mal.

Les gens qui aiment les rapprochements, ont comparé l'acte constitutionnel du Lieutenant-Gouverneur au coup d'état du Maréchal MacMahon. Ceux qui se livrent à ce jeu innocent, doivent avouer que le résultat n'est pas tout à fait le même. Le ministère du Maréchal-Président, malgré la pression administrative énorme exercée sur les électeurs, est resté dans une minorité d'une centaine de voix, et il lui a fallu mettre bas pavillon dès l'ouverture des Chambres. Le cabinet-Joly s'est mieux tiré d'affaire : sans autre moyen de séduction que son programme, il a changé sa minorité, sa faible minorité, en une majorité. C'est un vrai miracle populaire que les incroyables eux-mêmes sont obligés d'admettre.

Battus en rase campagne, nos adversaires font maintenant la guerre de partisans. Ils s'embusquent derrière le moindre accident de terrain pour tirer sur nos troupes. Leur grande occupation, leur seule consolation, est de trouver nos ministres en faute sur quelque obscur détail. Mais là encore, ils échouent. Nos généraux se comportent comme de vieux généraux.

On dirait, en particulier, que M. Joly a toujours été premier ministre. Placé dans une position exceptionnelle, surchargé de besogne, il s'en tire à merveille. La critique lui était aisée, l'action lui est encore plus facile. Les intolérants le trouvaient parfois un peu trop doux, c'est lui du moins qui l'a dit à la Chambre : aujourd'hui, tout le monde le trouve vigilant, actif, voyant à tout lui-même, dirigeant tout, conciliant dans la forme, ferme dans le fond.

L'absence du trésorier dans le temps où l'on discutait le budget, aurait pu jeter quelque désarroi dans un camp moins bien ordonné. Mais, grâce à la promptitude avec laquelle les ministres se sont mis à la besogne, il y a à peine paru. Les députés de l'opposition qui voulaient profiter de l'occasion pour remporter quelque avantage, en ont été pour leurs frais d'agression. Cela n'a servi qu'à montrer que les conservateurs, nonobstant leur long séjour sur les hauteurs du pouvoir, étaient moins au courant des détails de l'administration que nos amis qui n'ont eu que quelques semaines pour se mettre au fait.

INFORMATIONS.

—Lord et Lady Dufferin sont revenus à Québec hier. On ne croit pas généralement dans les cercles officiels que Son Excellence ait accepté la prolongation de son terme, et le *Globe* dit que son départ aura lieu en septembre.

—Les hons. MM. Cartwright et Laurier ont été reçus d'une façon triomphale à Strathroy. M. Laurier a parlé le lendemain à Chatham.

—Le *Herald*, de Montréal, publie une lettre protestant contre le récit fait par la *Gazette*, de Montréal, de l'accueil qu'a reçu l'hon. M. Turcotte aux Trois-Rivières. Cette lettre est signée par MM. Joseph Reynar, P. O. Désilets, J. P., Geo. E. Hart, N. P.; H. A. Lemieux, L. S. Brunelle, R. H. Nixon, Dr. A. Duval, L. J. O. Brunelle, Julien Keradec, F. X. Gauthier, C. Dupont Hébert, Wm. Chagnon, Sam. J. Hart, James Staveley, Geo. B. Houlston, A. D. Ritchie, F. N. Ritchie, J. B. Normand, Alex. Houlston, Wm. Ritchie, Elzéar Pothier, L. D. Paquin.

Les signataires, tous citoyens honorables, déclarent que M. Turcotte a été accompagné chez lui par une foule de 400 ou 500 citoyens et qu'aucune marque de désapprobation n'est venue troubler cette manifestation de sympathie.

DÉBATS PARLEMENTAIRES.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

28 juin, 11 hs. a. m.

L'HON. M. IRVINE, de la part du comité des chemins de fer, recommande à la Chambre de prolonger jusqu'au 2 juillet le délai pour la réception des bills privés et jusqu'au 8 juillet le temps pour présenter des rapports sur les bills privés.—Adopté.

Sur motion de L'HON. M. JOLY la chambre adopte finalement tous les articles de l'exposé budgétaire qui n'ont pas soulevé de discussion.

L'HON. M. JOLY propose alors que la Chambre se forme en comité sur le bill décrétant que le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental soit placé sous le contrôle du Commissaire des travaux publics et de l'agriculture.

Tout en convenant que la Commission des chemins de fer a coûté de l'argent et en coûte encore et qu'il est bon de l'abolir, M. Chapleau dit qu'il ne croit pas opportun qu'elle soit abolie immédiatement, parce qu'il y a à régler plusieurs réclamations de contracteurs, qui seront mieux réglées par un corps indépendant comme la Commission que par une partie intéressée comme le gouvernement et que les dites réclamations ne peuvent être aussi réglées que par les Commissaires qui sont en possession de tous les renseignements nécessaires.

L'HON. M. JOLY lui répond qu'il n'a fait que suivre un précédent établi par le gouvernement fédéral en abolissant la Commission des chemins de fer, et que le bill en ce moment devant la Chambre est une copie aussi fidèle que possible de la loi fédérale. Les seules difficultés réelles sont à la vérité les réclamations entre les sous-contracteurs et les contracteurs, et il serait heureux de trouver le moyen de se débarrasser sur d'autres épaules du règlement de ces réclamations, dans son intérêt et dans celui du public ; loin de lui le désir de tirer un avantage politique pour lui ou ses amis du règlement de ces questions ; il ne peut pas non plus se constituer en cour de justice. Il est d'opinion que le seul moyen d'en finir avec ces réclamations est de les soumettre à des arbitres choisis par les intéressés et un président des arbitres choisi par ces derniers.

En réponse à M. Robertson qui fait remarquer que le transfert du chemin de fer entre les mains du Commissaire des travaux publics lui donnerait une influence politique trop prépondérante dans l'administration du chemin, l'HON. M. Joly dit que c'est en vertu d'une loi semblable que l'on a conféré un jour l'administration de l'Intercolonial à M. Brydges, et l'Hon. M. Irvine ajoute que l'observation du député de Sherbrooke à propos de l'influence politique que cela donnerait, est juste, mais n'est pas suffisante pour empêcher l'administration du chemin de tomber entre les mains d'un des départements publics. Pour lui, il ne s'attend pas que le Commissaire des travaux publics soit le surintendant du chemin, mais qu'il y aura une personne capable qui sera chargée de la surintendance du chemin et sera responsable au Commissariat des travaux publics. C'est comme cela que M. Brydges a été nommé surintendant du chemin Intercolonial, et il n'a pas encore appris que sa nomination ait servi d'engin au gouvernement. Quant à la prétention que la Commission des chemins de fer n'est pas autorisée à dépenser au-delà du prix du contrat, pour lui la véritable signification de cela, est qu'il ne doit pas y avoir d'ou-

vrages extra de faits autres que ceux mentionnés dans le contrat. C'est là la propre interprétation de la loi, et elle est appuyée par le fait que la Législature a autorisé la Commission à tirer sur les fonds en réserve pour les contingents, pour une somme d'au-delà de \$400,000, et à garantir le paiement des sous-contracteurs du chemin de Colonisation du Nord, qui autrement auraient refusé de faire crédit au contracteur. Il ajoute que dans le contrat avec M. McDonald, on a pris le minimum d'ouvrages de première classe, et que l'excellent ingénieur de cette partie du chemin, M. Peterson, a exigé des ouvrages que le contracteur n'avait jamais mis en ligne de compte et auxquels il ne devait pas s'attendre, d'après la teneur du contrat. Comme exemple, l'hon. député de Mégantic cite une somme de \$150,000 pour le droit de passage, mise dans l'une des cédules annexées au contrat. Déjà sous le même titre, il a été payé \$500,000 et il reste encore de l'argent de dû, quoiqu'il y ait eu des exceptions, il n'y ait pas eu d'extravagances dans les prix.

La Chambre se forme en comité. M. WURTELE suscite une objection à la clause décrétant que le bill soit mis en vigueur aussitôt après sa sanction. Il est d'avis que l'on devrait laisser vingt ou trente jours aux Commissaires pour mettre leurs papiers et leurs livres en ordre. Il suggère aussi que dans les expropriations de terrains pour le droit de passage, le département des travaux publics se guide sur l'Acte des chemins de fer et non l'Acte concernant les travaux publics.

L'HON. M. JOLY répond qu'il n'a pas d'objection à ce que le bill ne soit mis en force quinze jours après sa sanction. Quant à la seconde suggestion, il n'est pas prêt à se prononcer sur sa valeur. Il aimerait à connaître l'opinion des députés au fait de la question.

L'HON. M. IRVINE est d'avis que le mode d'expropriation ne soit pas changé ; quant à l'abolition immédiate de la Commission, la chose ne doit souffrir aucune objection.

La Chambre accepte les suggestions de M. Wurtele et le bill est amendé.

Le comité adopte les autres clauses et rapporte le bill tel qu'amendé.

L'HON. M. JOLY soumet à la Chambre un message de Son Excellence le Lieut.-Gouverneur recommandant à la Chambre le paiement des volontaires appelés sous les armes pour aider à l'autorité civile durant la dernière émeute à Québec. L'hon. M. Joly ajoute quelques commentaires favorables au message, adresse des compliments aux volontaires et recommande qu'ils soient payés le plus tôt possible. Le député de Terrebonne dit qu'il serait mieux d'ajourner la discussion, vu que l'hon. député de Sherbrooke n'est pas à son siège.

M. JOLY y consent. La Chambre s'ajourne alors à 1.20 hs. P. M. pour se réunir à 1.20 hs.

A la reprise de la séance, M. Desaulniers, député de St. Maurice, soulève une question de privilège à propos d'une certaine pétition qui accuse un membre de la Chambre, l'hon. M. Turcotte, d'avoir obtenu et d'occuper son siège sous de faux prétextes.

L'HON. M. JOLY dit que la pétition devait être mise devant la Chambre avant que l'on en fasse connaître le contenu.

M. CHAPLEAU dit que vu que c'est une question de privilège, il n'est pas besoin que les papiers soient présentés.

M. JOLY fait alors sa motion au sujet du paiement des volontaires.

Cris du côté de l'opposition : à l'ordre ! à l'ordre !

Au milieu de ces cris, l'Orateur décide que si la Chambre désire recevoir la pétition, la question de privilège peut être prise en considération, autrement la motion de l'Hon. Premier ministre a la préséance.

M. JOLY de son côté insiste sur le fait qu'il avait la parole à l'ajournement, et qu'il ne peut être interrompu dans le cours d'un débat.

M. LORANGER appuie son ami le député de Terrebonne.

L'HON. M. LANGELIER cite plusieurs autorités pour prouver qu'il doit être donné avis d'une question de privilège.

Après débats, l'Orateur maintient sa décision et déclare que la motion de M. Joly a la préséance.

L'HON. M. JOLY se met ensuite à parler sur la question du paiement des volontaires.

M. CHAPLEAU l'interrompt en disant que l'on ne devrait pas demander à la province de payer les volontaires, et rappelle ensuite qu'il a été entendu avec le Premier Ministre que la Chambre s'ajournerait à 4 heures.

L'HON. M. JOLY fait remarquer qu'il avait été aussi entendu que la question du paiement des volontaires serait discutée dans l'après-midi, mais

que l'attitude prise par l'opposition le rend justifiable de dire qu'il est parfaitement futile pour lui à l'avenir de faire de convention avec le chef de l'opposition (Applaudissements ministériels.)

M. McSHANE dit que d'honneur la province est engagée à payer les volontaires, que ce soit dans un, deux ou trois mois. Il pensait cependant que la ville de Québec, comme déjà la ville de Montréal, aurait été appelée la première à payer les frais des volontaires. Il propose l'ajournement à 4.25 hs. Adopté.

PROCES BARTLEY.

St. Joseph de Beauce,
25 juin 1878.

Germain Lousse, 21 ans, cultivateur, connaît le prisonnier dont il a été domestique pendant 2 ans—était au service du prisonnier jusqu'au 28 septembre veille du meurtre de Doré. Il sait que 2 lettres ont été écrites par McDonald. Il a vu le prisonnier remettre ces mêmes lettres à Nar. Grenier. Il identifie les lettres qui ont été écrites. L'une était adressée à Léon Champagne fils et la seconde au père de Léon Champagne. Le prisonnier lui a dit avoir fait écrire ces lettres aux deux frères. Je me rappelle la journée du 24 septembre dernier. J'ai vu ce jour-là Groleau et la police à 9 1/2 hs. p. m., chez le prisonnier et celui-ci, 5 minutes après les coups de feu, est rentré et a demandé pourquoi ces gens-là étaient venus et pourquoi ils avaient tiré. Le prisonnier leur a dit que la police n'était pas capable de le prendre. Après ce soir là le prisonnier a couché hors de chez lui et revenait le matin entre 5 et 6 heures. Il revenait du côté de son moulin. Il ne couchait pas 2 nuits consécutives à la même place. Le prisonnier revenait chaque matin avec une carabine à répétition que je reconnais si je la voyais. Il identifie alors la carabine qui lui est montrée comme étant celle que le prisonnier portait. J'ai entendu le prisonnier dire à sa famille chez lui que si la police venait de sortir, car si la police tirait, il (le prisonnier) tirerait aussi.

Le 22 septembre j'ai accompagné le prisonnier à St. Joseph de Beauce. Je lui ai entendu faire des menaces envers la police. J'ai parlé au prisonnier plusieurs fois dans la prison et il m'a dit de me parjurer pour lui et de dire que lui le prisonnier était à son moulin lorsque le grand connétable est venu—il nous a demandé de ne rien dire contre lui.

J'ai dit faux à l'enquête par sympathie pour le prisonnier que je connais depuis longtemps. J'ai entendu le prisonnier dire à McDonald de jurer qu'il avait vu deux sauvages dans le bois le jour du meurtre. J'étais à St. Joseph le 29 septembre.

Transquestionné par la défense : Je suis venu volontairement du Maine chez le prisonnier pour m'y engager. Je connais la valeur d'un serment depuis 2 ans. Je connais la valeur d'un serment depuis très longtemps. Si j'ai dit depuis 2 ans, c'est que je n'ai point compris votre question. Si je me parjure je serai puni. Je suis prisonnier pour parjure depuis l'enquête préliminaire en janvier dernier. J'ai fait un faux serment par sympathie pour le prisonnier qu'il m'a dit qu'il me tirerait de tout trouble, et me traiterait bien. J'ai aussi juré faux dans l'espérance de ne pas rester en prison. En octobre dernier j'ai donné une lère déposition comme aujourd'hui ; si j'ai différé en janvier dernier, alors en janvier j'ai dit faux sur promesse du prisonnier qu'on ne pouvait pas me punir. Je suis protestant et crois en Dieu. J'ai donné en janvier une déposition, mais je ne me rappelle pas avoir dit que je n'ai pas vu d'arme à feu dans les mains du prisonnier le 24 septembre dernier. Je reconnais ma signature, mais j'ai signé une chose fautive en disant que le prisonnier n'avait pas porté d'arme à feu après le 24 septembre et qu'il ne m'avait pas dit qu'il tirerait sur la police si elle venait pour le prendre.

C'est sur la demande du prisonnier qu'en janvier j'ai juré fausement que j'avais vu le 24 septembre au soir 2 hommes sortir de la grange du prisonnier et se sauver du côté des frontières. J'ai également juré faux le 3 janvier en disant que je ne connaissais pas alors la carabine qui m'était alors présentée. C'est encore un parjure que j'ai fait le 3 janvier en disant que je n'avais pas vu de lettres pour les deux frères, père et fils. Je suis prisonnier actuellement sous accusation de parjure et ne sais pourquoi mon indictement n'a pas été présenté aux grands jurés à ce terme. Le géolier m'a dit, il y a 1 mois environ, que dans ce pays le pénitencier était la punition du parjure. J'ai dit il y a un mois environ au géolier que j'avais regret de m'être parjuré en janvier dernier. J'ai eu une conversation avec le greffier de la Couronne : il m'a

dit de lire ma Bible et qu'elle me dirait si je dois me parjurer. J'ai demandé au greffier de m'aider à me tirer du mauvais pas où j'étais. Il m'a répondu qu'il m'aiderait si la chose devenait possible.

Il m'a dit encore (le greffier) : Si tu as juré vrai en octobre dernier jure encore la même chose, mais si tu as juré vrai en janvier jure comme tu as juré à l'enquête préliminaire en janvier.—Personne ne m'a promis que je serai clair si je disais comme en octobre. Ma déposition d'octobre m'a été lue en prison par le greffier, je crois que cette lecture a eu lieu en décembre dernier. On ne me l'a pas relue depuis. Personne ne m'a demandé le témoignage que je devais donner aujourd'hui. Je jure aujourd'hui que j'ai juré faux en janvier lorsque j'ai dit que le Greffier M. Z. Vézina m'avait menacé du pénitencier ou de la corde si je disais autre chose. J'espère être en liberté après ce procès.

Par la Couronne. Si aujourd'hui je ne dis pas la même chose qu'en janvier, c'est par ce qu'alors j'ai fait un parjure. C'est à la demande du prisonnier que j'avais dit que le soir du 24 septembre j'ai vu sortir 2 hommes de la grange du prisonnier et prendre le chemin des lignes. Je ne me souviens pas de la date de cette demande par le prisonnier.

Narcisse Grenier, de St. George, dit : Je connais le prisonnier à la barre. J'ai reçu du garçon du prisonnier 2 lettres pour remettre aux deux frères, père et fils. Le prisonnier était présent lorsque son garçon m'a remis ces lettres. C'est mon fils David Grenier qui a porté ces lettres à leur adresse. Je ne puis identifier ces lettres qui me sont présentées actuellement car je ne sais ni lire ni écrire.

Charles Vachon dit Pamberleau. Je connais le prisonnier à la barre. De la fin d'août dernier au 20 octobre j'ai été à son service. Je suis resté chez lui sur le chemin de Kennébec, puis il m'a envoyé travaillé sur une terre qu'il possède sur la rivière du Loup à 6 milles de la demeure du prisonnier. Je me rappelle le jour où Doré a été tué. Je suis arrivé ce jour-là à 10 h. A. M. de la Rivière du Loup ; Je venais chercher des vivres.

Le prisonnier n'était pas chez lui ce jour-là. Je l'avais vu le mercredi précédent à la rivière du Loup. J'ai vu le prisonnier chez lui le lundi après le meurtre de Doré. Le prisonnier a été huit ou 9 nuit sans coucher chez lui. Le soir du meurtre j'étais le seul homme chez le prisonnier par ordre de la Bartley. Je suis allé chercher son neveu Armstrong. Le prisonnier m'a dit de l'avertir en aucun temps si la police venait pour le prendre pour son amende. Je l'ai averti une fois car je venais de voir des étrangers. Bartley a vu mon signal et il s'est caché dans un champ près du bois. Je n'ai donné le signal qu'une fois. J'ai vu le prisonnier sortir un soir de sa maison avec une couverture il faisait mauvais temps ce soir-là. Je lui dis : c'est de valeur de coucher dehors il faudrait autant mourir. C'est vrai m'a-t-il dit la mort ça serait mieux. J'ai vu un soir le prisonnier avec un fusil à 2 canons.

On présente au témoin la carabine révoquée ; il veut à peine la regarder et dit : J'ai vu un fusil semblable chez le prisonnier avant le meurtre. Le prisonnier m'a dit que le fusil était bon à rien ; qu'il lui avait coûté \$50.50 et qu'il fallait l'arranger. C'était avant le meurtre. Je n'ai pas vu d'autre arme chez le prisonnier. Après que la maison du prisonnier a été brûlée j'ai trouvé une moulure de revolver. (Il est 1 h. la Cour ajourne à 2 h. P. M.) à 2.15 h. P. M. C. Vachon dit Pamberleau continue : Le prisonnier est resté chez lui 1 h. le lundi à 5 h. P. M. Armstrong, Chamberland, Fluét et un autre qu'on m'a dit être un notaire étaient alors chez le prisonnier. Je n'ai pas entendu alors le prisonnier dire de surveiller.

Le 29 septembre jour du meurtre à 10 h. A. M. lorsque je suis arrivé de la terre de la rivière du Loup et que je suis entré dans la maison, la femme du prisonnier pleurait et me dit qu'elle était malade ; ses enfants étaient avec elle et dirent en me voyant : tiens y'a Charles. Le mercredi avant le meurtre le prisonnier me dit : Groleau le grand connétable, est venu à la maison avec la police de Québec ; ils ont voulu faire les hommes ; mais ont trouvé des hommes, mais moi (le prisonnier) je n'y étais pas. Le prisonnier m'a dit qu'il était dans le trouble par rapport à une amende et à un procès avec Léon Chamberland. "Ca va mal pour moi cette année : ma maison a brûlé et mon grain est en perdition." Le prisonnier m'a dit après le meurtre : je n'ai plus de trouble, je ne veux plus qu'on ait de chicane ; je n'en veux plus du tout.

Le jour du meurtre je jure positivement qu'entre 8 et 10 hs. A. M. j'étais sur la route de la terre de la rivière du Loup à la demeure du prisonnier. J'étais parti à 6 hs. A. M. je suis entré



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Des Soumissions cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumission pour la Porte Kent et la Porte St. Louis" respectivement, seront reçues à ce bureau jusqu'à LUNDI, le 15me jour de JUILLET prochain, à MIDI, pour l'érection et l'achèvement de deux nouvelles portes de Ville, à Québec.

On peut voir les plans et spécifications à ce bureau et au bureau du Percepteur des Douanes, à Québec.

Les entrepreneurs sont priés de se rappeler qu'aucune soumission ne sera prise en considération, à moins qu'elle ne soit faite expressément en conformité avec les formules imprimées et dans le cas d'associations—chaque associé devra donner sa signature actuelle, la nature de son occupation et désigner le lieu de la résidence de chaque membre de la dite association.

Pour la due exécution du contrat, une sûreté satisfaisante sera requise sur immeuble, ou par dépôt d'argent, garanties publiques ou municipales, ou actions de banques, jusqu'au montant de cinq pour cent, sur la somme totale du contrat.

Chaque soumission devront être attachées les signatures actuelles de deux personnes responsables et solvables dans la Puissance, consentant à se porter cautions pour l'exécution de ces conditions, aussi bien que de la due exécution des ouvrages que le contrat embrasse.

Le Département ne s'engage pas, cependant, à accepter la plus basse des soumissions ni aucune d'elles.

Par ordre,

F. BRAUN,

Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Québec, 27 juin 1878. 1er juillet 1878—2fs

L'ONGUENT OPHTALMIC

DE CHAMBERLAIN

Est le meilleur et le plus sûr

RÉMÈDE

pour les Maux d'Yeux et des Paupières, provenant de Contusion, d'Inflammation, ou causé par le froid

RIX 35 CENTS LE POT.

JNO. MUSSON & CIE., Droguistes, Propriétaires Québec, 28 juin 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1878

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de JOSEPH BEAULIEU, de Lévis, Marchand de Marine, faisant affaire à Québec. Failli.

Le soussigné recevra des Soumissions jusqu'à Samedi, le 6ème jour de Juillet prochain

A ONZE HEURES A. M.,

pour le Fonds de Commerce, Livres de Crédit, l'oyer jusqu'au 1er Mai 1879, etc., appartenant à la dite Faillite.

Ce Stock, qui consiste en Provisions pour Navires, Epices, etc., se monte à \$3,306 00 Livres à Crédit à 2,473 00 Amblement à 121 00 \$5,894 00

Les soumissions à tant dans la piastre d'après l'évaluation de l'inventaire devront être faites pour le tout, ou le Stock et les Livres de Crédit séparément.

Les soumissions, autres que comptant, désigneront les garanties qu'ils offrent. On ne s'oblige pas d'accepter la plus haute ni aucune des soumissions.

Le Stock peut être examiné en s'adressant au soussigné Québec, 27 juin 1878.

J. AUGER, Syndic Interim.

28 juin 1878.

COUTURIÈRES DEMANDEES.

On a besoin immédiatement de quatre bonnes Couturières chez

Mlle. MONTMINY, Rue St. Valier, vis-à-vis M. W. Veunier. Québec, 27 juin 1878—6f

AVIS.

Le soussigné ayant été nommé Curateur à la succession vacante de feu MARGUE RITE GIBB, en son vivant de Québec, Institutrice, décédée, prie les personnes qui ont des réclamations contre la dite succession de les filer, document attestées, devant le Notaire soussigné; et demande aux personnes qui y sont endettées de venir régler immédiatement.

JOHN DICK, Sr., Curateur.

H. C. AUSTIN, Notaire.

Québec, 27 juin 1878—4f

André demain à 7 heures A. M. pour la Baie des Ha! Ha! et Chicoutimi, arrêtant à la Baie St. Paul, aux Eboulements, à la Malbaie, à la Rivière-du-Loup, à Tadoussac et à l'Anse St. Jean, en allant et revenant.

EXCURSION A SOREL.—Les zouaves pontificaux sont allés en excursion à Sorel hier à bord du Hero. Ils étaient accompagnés du corps de musique du 9e bataillon.

COUR DE POLICE.—François, Jean, Louis, Joseph Giroux, et Joseph Paquet, comparaissent sous accusation d'avoir volé des hardes faites au magasin de M. Lee, marchand-tailleur. Sur leur plaidoyer de "non-coupable," ils subirent leur procès au prochain terme des sessions de la paix.

FAITS DIVERS

A MONTMAGNY.—On nous apprend qu'une compagnie est sur le point de construire un hôtel de première classe à St. Thomas de Montmagny.

NOMINATIONS.—La Gazette Officielle contient les nominations suivantes: Juges de paix pour le district de Québec.—Louis-Théophile Genest, écrivain de la paroisse de St. Henri, et Antoine Carrier, Jean-Baptiste Michaud et Alfred Lemieux, écrivains, tous trois de la ville de Lévis.

Commissaires de la paix pour le procès sommaire des petites causes dans la paroisse de St. Romuald, comté de Lévis: Pierre Lagueur, John McKenzie, Robert McCrady, Léon Côté, Germain Cantin, Edouard Bourassa et Albert Forcade, écrivains, de la dite paroisse de St. Romuald.

DÉPENSES D'ÉLECTION.—D'après la Gazette Officielle les dépenses de M. Charlebois dans le comté de Laprairie, lors de la dernière lutte électorale, ont été de \$398.26; celles de M. Racicot, dans le comté de Missisquoi, ont été de \$57.10; celles de son adversaire, M. Baker, de \$120.65; et celles de M. Desaulniers, dans le comté de St. Maurice, de \$98.56.

PETITE VÉROLE.—Cette maladie disparaît à Montréal. La semaine dernière, il n'y en a eu que 20 cas.

LES TIREURS CANADIENS WIMBLEDON.—On télégraphie de Londres au Globe: Le contingent des tireurs canadiens est arrivé lundi et s'exerce à Altcar avec la carabine Snider.

Il y a eu un tir remarquable. Le sergent Pallen a fait 94 points à trois distances; le tir le plus fort qui ait été fait dans les mêmes conditions, a été de 96.

Les volontaires de l'endroit disent que le tir de Pallen est étonnant.

UNE MARINE CANADIENNE DE RÉSERVE.—Le Herald, d'Ottawa, dit: On propose en Angleterre de former une marine de réserve pour le Canada sur le même principe que celle qui existe en Angleterre. Tous les capitaines, officiers, sous-officiers et marins seront enrôlés et formeront partie de la défense du pays.

Québec, 1er juillet 1878. Montant perçu aux Douanes, le 28 du courant, dans le Port de Québec, \$1,486.12.

Naissance.

A Matane, le 18 juin, Madame Geo. J. Pelletier, une fille

Société de Prêts et Placements de Québec.

A PRETER \$30,000

Aux conditions ordinaires de cette Société. ROBT. LARO HE, Sec.-Trés.

Québec, 28 juin 1878.

Une Chance Extraordinaire!

QUELQUES PIÈCES DE Soie Gros Grain Noire

MANUFACTURE DE JURIE & PONSON

VINGT-CINQ PAR CENT Au-dessous de leur valeur

VENANT D'ÊTRE REÇU AU BON MARCHÉ

Coin des rues St. Jean et Collin, Haute-Ville.

Québec, 28 juin 1878.

Il s'est fait des blessures graves à la tête et s'est brisé plusieurs côtes.

Son état est critique. Comme il n'y avait pas d'habitations dans le voisinage, on a été obligé de le transporter dans une grange à un mille de l'endroit de l'accident.

A ST. NICOLAS.—Hier matin, à 8 heures, la Société Ste Cécile, accompagnée de plusieurs amateurs de l'Union musicale de l'Association musicale et du Septuor Haydn, est allée chanter une messe solennelle à St. Nicolas, à l'occasion de la clôture d'un bazar.

La Société a chanté la messe Impériale d'Haydn. Les excursionnistes ont été honorés de l'hospitalité du curé de l'endroit des Religieuses du couvent, et de plusieurs des principaux habitants de la place.

Ils étaient de retour hier soir sur les 7.30 heures.

FUNÉRAILLES.—Les funérailles de Mme. Reddy, femme d'un membre de la brigade du feu, ont eu lieu hier l'après-midi.

Le corps était porté par des membres de la brigade en costume. Toute la brigade, avec son chef, M. Dorval a assisté aux funérailles; le cortège était considérable.

NOYÉ.—Hier après-midi, un jeune garçon du nom de Caron, apprenti typographe dans les ateliers du Courrier du Canada, s'est noyé en se baignant dans la rivière St. Charles vis-à-vis l'Hôpital du Sacré-Cœur. Son corps a été retrouvé à minuit.

EN FUIITE.—La police de la cité a été avertie d'avoir l'œil sur un nommé Martin Dickey, américain, accusé d'avoir assassiné un nommé Frank H. Eastman.

TRISTE ACCIDENT.—Hier après-midi, sur les 4 heures, quelques jeunes gens en promenade à l'Île d'Orléans, Ste. Pétronille, étaient à s'amuser sur le bord du fleuve; c'était quelque temps après avoir dîné. Parmi eux se trouvait le jeune Philippe Cloutier, natif de l'Islet, et commis au restaurant Deschênes, rue St. Jean. Eprouvant le besoin très légitime de se rafraîchir, il se mit à l'eau.

Le malheureux jeune homme tomba dans un trou pour ne plus reparaître. Son frère accourut appeler au secours d'autres gens qui étaient à se baigner non loin de là. Ceux-ci arrivèrent aussitôt, et en dépit de leurs efforts le malheureux Cloutier resta au fond de l'eau.

Un jeune M. Scott qui passait en yacht avec quelques amis, comprenant ce qui se passait, mit habits bas et plongea à diverses reprises, mais sans pouvoir découvrir le malheureux Cloutier; il n'en mérita pas moins des compliments pour son courage.

Le Dr. Casgrain, qui était dans l'endroit, et est, comme l'on sait, propriétaire d'un superbe terreneuve, chercha une pierre, mais ne trouva qu'un morceau de bois brûlé qu'il lança tout de même à l'eau; le chien se lança dans le fleuve, plongea, mais ne revint qu'avec le morceau de bois.

Le corps du malheureux jeune homme a été retrouvé à minuit. Le défunt était âgé de 19 ans; c'était un jeune homme sobre et très estimable.

L'enquête a eu lieu ce matin sur le corps.

VOL.—Une revendeuse du marché Montcalm, partit de chez elle de bonne heure vendredi matin pour vaquer à ses occupations.

De retour à sa maison, rue Artillerie, vers 11 heures, elle trouva la porte d'entrée enfoncée.

Elle soupçonna de suite la visite de voleurs. Quelques recherches lui firent constater qu'on lui avait volé une montre d'argent, deux bagues d'or, et \$3.60 en argent.

Elle en informa immédiatement la police qui se mit en besogne.

Dans la soirée de samedi, le constable Ernst arrêta deux individus couchés ivres dans un champ de l'autre côté de l'Eglise St. Jean, et remarqua que l'un d'eux passait à son compagnon une montre qui fut identifiée comme appartenant à la revendeuse.

On trouva sur le prisonnier qui se nomme Barnwell, les deux bagues d'or. Quelques voisins de la revendeuse assurent qu'ils ont vu Barnwell rôder dans leurs environs le matin du vol.

INFORMATION.—Le détective Chabot connaît un endroit où sont quatre atterrages complets, supposés avoir été volés. Ceux qui désireraient être renseignés à ce sujet, feront bien de le consulter au bureau de la police, rue St. Ursule.

ARRESTATION.—Mary Cronyn est arrêtée sous suspicion du vol d'une paire de chaussures de la valeur de \$4, qu'elle a offerte en vente à Mme Couture, rue St. Joseph, pour 75 cts.

POUR CHICOUTIMI.—Le vapeur Saguenay, capt. Lecours, laissera le quai St.

pris part aux derniers troubles ont demandé d'être remises en liberté sous caution, mais ont essuyé un refus de la part du magistrat de police.

LA REINE D'ESPAGNE.—A la demande de Son Excellence le Comte de Premio Real, consul-général d'Espagne, à Québec pour le Canada et les possessions britanniques et française de l'Amérique du Nord, Monseigneur Cazeau, Vicaire-Général a fait recommander hier au prône de toutes les églises catholiques de la ville des prières pour le repos de l'âme de Mercedes, Reine d'Espagne. On se rappelle qu'il y a cinq mois à peine, avait lieu à Madrid son mariage avec Alphonse XII, roi d'Espagne.

BONNE NOUVELLE.—Nous apprenons avec plaisir que M. Siméon Peters a consenti à payer ses hommes \$1.00 par jour. Nous espérons voir bientôt MM. Pitou et Cimon suivre ce bel exemple.

COUR DES SESSIONS DE QUARTIER.—Le terme de cette cour s'est ouverte ce matin sous la présidence du juge Doucet. Les jurés n'ayant pas tous répondu à leur nom, la cour est ajournée à demain matin à 10 heures.

BAINS PUBLICS.—Par ces temps de chaleur sénégalienne, on cherche en vain un bain.

Il y a des gens qui vont à la rivière et qui, malheureusement, y restent. Pas un seul bain dans la ville de Québec! C'est incroyable.

N'y a-t-il pas un marchand de cigares, un barbier-coiffeur, qui puisse ouvrir un établissement de bains à l'arrière de sa boutique, pourvu que le prix du bain soit populaire, et que les bains soient très bien entretenus. Il nous semble que si quelqu'un offrait au public la chance de prendre un bain à 5 cts. ou 10 cts. le plus, qu'il y ferait son affaire, car à ce prix les québécois se lavaient toute l'année.

LES BAIGNEURS.—Des centaines de personnes se baignent tous les jours dans la rivière St. Charles, la plupart dans un état de nudité complet, au grand scandale des promeneurs. Nous signalons ce fait aux autorités, et nous espérons que dans l'intérêt de la moralité publique l'on fera cesser cet état de choses.

VOLEURS.—On se plaint du nombre de voleurs qui pillent les granges et les remises sur le chemin Ste. Foye.

PÈLERINAGES.—Le Cultivateur et le Canada ont descendu hier de Montréal nombre de pèlerins pour Ste. Anne. Il y avait des corps de musique dans chaque bateau.

Les pèlerins s'en sont retournés hier soir après avoir assisté à un salut à l'Eglise Notre-Dame, à la Basseville.

ÉCHAPPÉ BELLE.—Au moment où le Maid of Orleans arrivait au quai à Québec hier soir, un jeune homme qui était assis sur le tambour de la roue, a été lancé par dessus bord par la secousse que le bateau a subi en arrivant au quai.

Il se fut noyé, si ce n'eût été de M. Dan McGee, jr., et Jeremiah Gallagher, assistant ingénieur de la cité, qui se jetèrent immédiatement après lui et réussirent, mais avec difficultés, à le sauver.

ÉCROU JUDICIAIRE.—Il y a actuellement en prison 108 prisonniers dont 25 femmes.

ACCIDENT PÉNIBLE.—Vendredi soir, près de la gare du chemin de fer du nord au Palais, M. Chs. Pearson, inspecteur des chars sur la ligne, sauta sur des marches d'un char du train qui partait, lorsqu'il alla donner sur le bout d'une clôture que le train rase en passant.

Il fut lancé avec violence sur le sol. On le releva et on le transporta à l'Hôpital de Marine.

Il a un côté abîmé, mais aux dernières nouvelles on espérait le réchapper.

VOLEUR DÉGUISÉ.—Hier matin, un mendiant s'est présenté dans une famille de la rue Ste. Anne, et ne voyant personne dans la maison, il détacha plusieurs vêtements et s'appropriait à la fuite quand l'arrivée de la maîtresse qui était sortie dans la cour, lui fit lâcher prise. On doit se méfier de la plupart de ces mendiants qui quêtent le dimanche.

TRISTE ACCIDENT.—Nous regrettons d'apprendre qu'il est arrivé samedi, à M. Picher, de la maison Picher et Robitaille, un accident grave et peut-être fatal.

M. Picher était allé avec un ami, M. Moisan, ébéniste, faire une excursion de pêche aux Trois-Lacs, dans le township de Stoneham.

Ils étaient partis jeudi. Chemin faisant, le cheval, un peu ombrageux, eut peur d'une pierre et fit un écart.

En faisant cet écart, il alla donner contre une autre pierre.

Le choc fit sortir M. Picher de la voiture et il alla tomber sur des rochers.

dans la maison du prisonnier par la porte qui fait face au chemin. J'ai appris sûrement la mort de Doré le soir vers les 7 heures, mais j'en avais entendu parler auparavant par la femme du prisonnier sans y ajouter foi. Je n'ai pas entendu le prisonnier parler de la mort de Doré; lorsque le prisonnier est venu à la maison, un jour ou deux après la mort de Doré le prisonnier me dit: As-tu entendu dire que Doré s'était fait tuer; c'est bien de valeur car c'était un bon garçon; je le connais, j'ai dîné à sa maison à Québec.

Le prisonnier a quitté sa maison 8 ou 9 jours après le meurtre et je ne l'ai revu qu'à l'enquête à St. Joseph en janvier. Je ne sais où il était allé. Le 20 d'octobre j'ai traversé les lignes et suis allé travailler pour moi dans l'état du Maine. Je n'y ai jamais vu le prisonnier. Sur mon serment je n'ai pas vu le prisonnier depuis 9 jours après le meurtre jusqu'à l'enquête en janvier. Le 20 octobre j'allai travailler aux billots. Je suis un des premiers voyageurs de St. Joseph et je traverse souvent les lignes. Je jure que je ne m'attendais pas à rencontrer le prisonnier dans l'état du Maine. Sur mon serment je ne sais pas où était le prisonnier le jour du meurtre. Le prisonnier m'a dit après le meurtre que le 29 il s'était caché afin que la police ne le prit pas pour son amende (ces 3 derniers mots sont dits plus haut.)

Le prisonnier m'a dit que sa femme le faisait cacher pour son amende mais que pour lui il ne se cachait pas. Il ne m'a pas dit où il se cachait. Pendant la nuit je n'ai jamais été à cheval de chez le prisonnier aux lignes. Le jour du meurtre je suis allé chercher son beau-frère Armstrong sur l'ordre de la Bartley.

Transquestionné par la Défense. Le président m'a dit que c'était à cause de son amende qu'il était dans le trouble. Le jour du meurtre je suis allé à 10.30 hs. a. m., arracher des patates du côté de chez Craig, le champ était à 10 arpents de chez Craig. J'avais alors un habit noir sans poches en dehors. Je n'avais ni poche ni vaisseau, car la Bartley m'avait dit qu'il y avait des vaisseaux dans le champ. Je connais Joannette, il m'a dit bien des choses. Il m'a visité mon habit pour voir si cet habit ressemblait à un autre. Joannette ne m'a jamais rien dit concernant mon témoignage.

ACQUITEMENT.

Après quelques autres témoignages qui n'ont rien ajouté à ceux que nous avons donnés, les avocats ayant prononcé leurs plaidoiries, le juge McCord a fait le résumé de la preuve en signalant les doutes qui militaient en faveur de l'accusé, quant au meurtre de Doré. Le jury s'est retiré et est revenu bientôt avec un verdict de non-coupable. Le procès de Bartley sur les autres accusations, commencera demain matin.

A TRAVERS LA VILLE.

PERSONNEL.—L'abbé Lagacé, Principal de l'École Normale, est parti pour l'Europe samedi, ainsi que les juges MacKay et Torrance, de Montréal, et Moss, de Toronto.

Le chevalier Gustave Smith, organiste de la cathédrale de Notre Dame, Ottawa, est en ville. Il est un des juges au concours annuel de l'Académie de Musique.

POUR L'EUROPE.—Parmi les passagers partis pour l'Europe par le Circassian, samedi, se trouvait M. Alfred A. Thibaudau, fils de l'hon. M. I. Thibaudau. Notre jeune ami vient de terminer de la façon la plus brillante son cours au High School où il a remporté cette année le prix Dufferin. Il va continuer ses études en France.

DINER OFFICIEL.—Samedi, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur a donné un lunch, à Spencer Wood, en l'honneur de Sir Francis Hincks. Les invités présents étaient: Sir Francis Hincks, l'hon. M. P. J. O. Chauveau, M. Chevalier, consul général de France à la Havane; M. Lefavre, consul de France à Québec; les hon. MM. Pelletier, Thibaudau, Starnes, Ross, Langelier, Marchand et Fabre; MM. Casgrain, M. P., Taschereau, M. P.; M. Wurtele, M. P. P.; MM. Vital Tétu, Chs. Letellier, John Lemesurier, Dr. Marsden, Fitzpatrick, Carrell, Messiah, Capitaine Gautier.

LA TEMPÉRATURE.—Hier après-midi, le thermomètre marquait 84° à l'ombre et vers 5 heures 79°.

Aujourd'hui à midi, il marquait 83°.

EXCURSION AU SAGUENAY.—Il est parti samedi matin une quarantaine de membres de la Législature à bord du vapeur Union pour faire le tour du Saguenay. Ils seront de retour demain matin.

REFUSÉ.—Quelques-unes des personnes arrêtées sous accusation d'avoir

GRAND ENCAN DE PIANOS

Par OCTAVE LEMIEUX & CIE.

MERCREDI, 10 JUILLET

Sept Pianos Cottage style Pleyel & Erard, garantis pour 5 ans

Fabriqués expressément pour le climat du Canada par M. OISEL, ancien facteur de pianos de la maison Erard, Paris.

Afin de prouver l'efficacité des Pianos que nous vendrons à l'encan, ils seront exhibés à commencer Mardi, le 2 Juillet, jusqu'au jour de la vente, de 2 à 4 heures après-midi, et seront confrontés avec les pianos des célèbres maisons suivantes, un piano cottage de la maison Pleyel, Paris, coûtant \$500, un piano cottage de la maison Erard coûtant \$400, et un piano cottage de la maison Bucher, Paris, ayant coûté \$350.

L'exhibition et la vente se feront aux ateliers de M. Oisel, rue St. Nicolas, No. 12, Palais. Plusieurs artistes distingués assisteront à la vente et donneront leur concours à l'essai des pianos de 2 à 3 heures, le 10 Juillet, jour de la vente.

La vente aura lieu à 3 heures précises. Les institutions religieuses, les dames de communautés, ainsi que les familles sont respectueusement priées de faire une visite aux ateliers de M. Oisel.

OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs.

Québec, 27 juin 1878.

VENTE PAR ENCAN

DERY, ST. LAURENT & CIE.

Les soussignés vendront par Encan

JEUDI, LE 4 JUILLET

à leur Salle d'Encan, No. 41, rue St. Pierre, porte voisine de M. Giroux & Frère

Une quantité d'effets provenant de différents fonds de banque, tels que :

Fournitures de Magasin, Vitreaux, Escabeaux, Echelles, Enseignes, Blinds, Garde-Soleil, Barattes pour Beurre, lavesuses en Bois et en Ferblanc, Bancs pour Magasin, Balançoires pour Enfants, etc., etc.

Environ 200 paires de Jalouses de différents grands et 500 Barils de Peinture de diverses couleurs.

Le tout vendu sans réserve.

La vente à DEUX heures P. M.

DERY, ST. LAURENT & CIE., E. & C., No. 41, rue St. Pierre.

Québec, 28 juin 1878.

C. COGNON

CONFISEUR et PATISSIER

93, RUE ST. JEAN.

AVIS IMPORTANT.

M. CHARLES COGNON profite de cette occasion pour remercier les nombreuses personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur visite et cela lui fait plaisir d'annoncer qu'il a

Réduit considérablement les prix de ses Pâtisseries.

Il ose compter de nouveau sur l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour.

Québec, 27 juin 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de

JOSEPH PELLETIER, Failli.

Le soussigné recevra des Soumissions, à tant dans la piastre, d'après la valeur de l'inventaire, jusqu'à

TROIS HEURES P. M.,

Mardi, le 2e jour de Juillet prochain

pour le Fonds de Commerce et les Livres de Crédit appartenant à la dite Faillite.

Les soumissions, autres que pour du comptant, devront mentionner leurs cautions, et les dites soumissions devront être faites pour le Fonds de Commerce et les Livres de Crédit ensemble, ou séparément.

On ne s'oblige pas d'accepter la plus haute ni aucune des soumissions.

Pour les détails s'adresser au Syndic soussigné.

Québec, 25 juin 1878.

J. AUGER, Syndic.

26 juin 1878.

Exposition de Paris!

GRANDE EXCURSION

DE QUEBEC A PARIS

ALLER ET RETOUR.

Viâ les steamers de la ligne DOMINION : de \$112 à \$114

Viâ les steamers de la ligne américaine d'HAMBOURG, partant de New-York : de \$135 à \$140

Cabines retenues, circulaires descriptives et autres informations fournies sur demande

A l'Agence Générale des Billets,

Vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, Québec,

Et chez HENRY SHACKELL,

162, rue St. Jacques, Montréal.

Québec, 15 juin 1878. - 1m

PROPRIETES A VENDRE.

1. Un emplacement situé dans le village de la Pointe-à-Pic, paroisse de Ste. Etienne de la Malbaie, contenant six perches de front sur six perches et demie de profondeur avec une grande maison, connue sous le nom de "Murray Bay House," dessus construite, qui est très convenable pour un Hôtel ou une résidence Privée.

2. Une terre située au même lieu, contenant quatre vingt-dix pieds de front sur un demi arpent de profondeur, et de cette profondeur contenant trois quart d'arpent de front sur environ trente-sept arpents de profondeur, avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

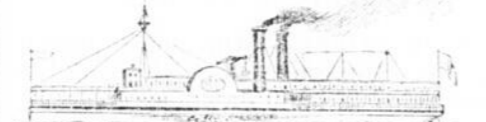
Ces propriétés seront vendus à des conditions faciles. Titres incontestables.

S'adresser à la

SOC. CONSTRUCTION MUTUELLE,

No. 26, rue St. Jacques, B.-V.

Québec, 27 juin 1878.



PELERINAGE!

LIGNE QUOTIDIENNE.

De Québec à Ste. Anne et Retour.

Le et après Samedi, le 29 du courant, le vapeur de première classe

" WILLIAM "

laissera le Quai Champlain à 6 heures du matin ou à l'arrivée du vapeur de Montréal. De retour, laissera Ste. Anne à 2 heures P. M., donnant l'avantage aux passagers de l'Ouest de repartir par le vapeur de Montréal.

PRIX, 50 cents, le péage du quai inclus. On fera des arrangements pour de grands Pélerinages à des prix raisonnables.

S'adresser à

JNO. G. BURNS,

Rue Dalhousie.

Québec, 26 juin 1878 - 1m

Société de Prêts et Placements de Québec.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

AVIS est par le présent donné qu'un second versement de DIX PAR CENT est demandé, lequel versement est payable au Bureau de la Société, No. 13, rue St. Jacques, Québec, le ou avant LUNDI, le 22 JUILLET prochain.

Par ordre,

ROBT. LABOCHÉ,

Sec.-Trésorier.

Québec, 22 juin 1878 - 1m

AVIS.

Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec.

Les Membres de la Profession Médicale sont avertis que ceux qui ont négligé de se faire enregistrer avant le 1er Mars ultimo, tel que le veut l'acte 40 Vict., Chap. 26, Sect. 21, sont passibles d'une amende de cinq piastres, pour chaque année, à moins que la même somme de cinq piastres ne soit payée le, ou avant le 15 de Juillet prochain.

La souscription annuelle de deux piastres doit aussi être payée avant, ou le 15 de Juillet prochain.

Par ordre,

DR. L. LABUE,

Régistrateur Trésorier,

C. M. & C. P. Q.

Québec, 22 juin 1878 - 15j

GRANDE VENTE

DE

FAIENCE, ETC.,

A LA

MAISON BILODEAU

55, RUE LA FABRIQUE

POUR 10 JOURS SEULEMENT

Pour enlever aux dames l'inconvénient d'assister à l'ENCAN, nous vendrons PRIVÉMENT, un grand assortiment de PORCELAINES, VERBERIES et POTERIES consistant en Vases, Porte-Fleurs, Ornaments, Service à Toilette, Verres de toute sorte, Vaisselle de Pierre, etc., etc.

Tout le stock doit être liquidé AUX PRIX D'ENCAN

Québec, 22 juin 1878.

BANQUE UNION DU BAS-CANADA.

DIVIDENDE No. 25.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de DEUX POUR CENT sur le Capital payé de cette Institution, a été de ce jour déclaré pour l'année semi-annuelle courante, payable à son bureau principal et aux succursales le et après LUNDI, le PREMIER jour de JUILLET prochain.

Les Livres de Transfert seront fermés du 14 au 28 de Juin inclusivement.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires sera tenue à la Maison de Banque, en cette Cité, LUNDI, le HUITIEME jour de JUILLET 1878, à MIDI.

Par ordre du Bureau,

F. MAC EWEN,

Cassier

Québec, 31 mai 1878 - 1j

A VENDRE OU A LOUER.

Le magnifique poste d'affaires situé au No. 87, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec, ci-devant occupé par MM. Blumhart & Cie. Conditions faciles.

S'adresser à la

Société de Prêts et Placements de Québec,

No. 13, rue St. Jacques, B.-V.

Québec, 19 juin 1878.

AVIS.

M. J. ESCULIER

A l'honneur de prévenir les dames et messieurs de la ville de Québec, qu'il vient d'installer une fabrique de Parapluies et d'Ombrelles en tous genres,

243, rue St. Joseph, St. Roch

ENSEIGNE DES GRANDS PARAPLUIES

Voisin de M. D. C. De Beaumont

Photographe.

Il fait les Parapluies et Ombrelles sur commande. Grand assortiment de Soie de Lyon, cuit sergé de toutes nuances, Alpaca Laine en tous genres pour Parapluies et En-tout-cas. Il fait aussi les recouvrements et raccommodages à des prix très bon marché, inconnus jusqu'à ce jour. Les Parapluies qu'on voudra bien lui confier pour recouvrir, il se charge de les rendre aussi propres que des neufs et garanti son travail.

Il tient un assortiment de Canne, des Malles, des Valises et des Sacs de Voyage, en tous genres, à bas prix.

Québec, 13 juin 1878 - 1m

VOTRE ATTENTION!

Nous aimons à informer les Marchands des Villes et des Campagnes que nous tenons toujours en mains un assortiment complet de FAIENCES et de VERBERIES.

Nous avertissons également ceux qui tiennent des Maisons de Pension, à la campagne et ailleurs, que nous pouvons leur vendre, à des prix qui défient toute compétition, tout ce qu'il leur faut, en VAISSELLE et en COUTELERIE D'ARGENT pour monter des établissements de 1ère classe.

RENAUD & CIE.,

24, rue St. Paul.

Québec, 6 juin 1878.

A LOUER.

Un logement très confortable, 7 chambres, au No. 116, rue Richelieu, faubourg St. Jean. Prix modéré.

S'adresser au No. 113, rue Fichelieu, ou 105, rue St. Jean, Haute-Ville.

Québec, 8 juin 1878.

UNE CARTE.

Toutes les personnes souffrant de erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de faiblesses nerveuses, de débilité, d'excroissance, etc., j'enverrai un remède qui les guérira, SANS CHARGE EXTRA. Ce remède célèbre a été inventé par un missionnaire de l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse sous enveloppe au Rév. JOSEPH T. INMAN, Station D, Bible House, New-York City.

27 mai 1878 - 6m3fs

EMILE JACOT

No. 151, rue St. Joseph, St. Roch

GRAND CHOIX

DE

MONTRES D'OR ET D'ARGENT

EN TOUS GENRES

BIJOUTERIES et ORFÈVRES FINES

PENDULES, ETC

Spécialité de Bagues et Anneaux (Jong) de Mariage.

AGENT POUR LES

CÉLÈBRES LUNETTES

de

L. BLACK & WILLSON

Venant d'être reçu un grand assortiment de Lorgnons et Lunettes.

SATISFACTION GARANTIE.

Toutes les marchandises sont de première qualité, du dernier goût et au plus bas prix et l'on défie toute compétition.

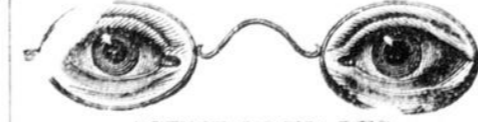
E. JACOT,

Bijoutier et Importateur de Montres,

151, rue St. Joseph, St. Roch,

Vis-à-vis le jardin du presbytère.

Québec, 4 juin 1878.



AGENT POUR LES

CÉLÈBRES LUNETTES

de

L. BLACK & WILLSON

Venant d'être reçu un grand assortiment de Lorgnons et Lunettes.

SATISFACTION GARANTIE.

Toutes les marchandises sont de première qualité, du dernier goût et au plus bas prix et l'on défie toute compétition.

E. JACOT,

Bijoutier et Importateur de Montres,

151, rue St. Joseph, St. Roch,

Vis-à-vis le jardin du presbytère.

Québec, 4 juin 1878.

ETOFFES à ROBES

A

BON MARCHÉ!

Ayant un surplus dans l'assortiment de ce département, nous avons décidé d'en vendre une grande partie à des

Prix beaucoup au-dessous de leur valeur.

L'attention des Dames est attirée sur les rares avantages qui leur sont offerts; les prix sont tellement bas que nous n'éprouverons aucune difficulté à liquider ces marchandises rapidement.

Lot No. 1 marqué 12 1/2 valant 25c.

" 2 " 15c " 30c à 40c.

" 3 " 30c " 60c à 65c.

Mantilles Noires pour Femmes et Jeunes Filles, de \$1.25 à \$4.00, valant trois fois ces prix là.

La balance de nos Articles en Paille doit aussi être vendue à BON MARCHÉ.

FYFE & WRIGHT

22, RUE LA FABRIQUE.

Québec, 12 juin 1878.



Cie. de Navigation à Vapeur du St. Laurent.

LIGNE DE KAMOURASKA.

A commencer Samedi, le 29 courant,

LE VAPEUR

" CLYDE "

laissera le Quai St. André à 7 heures A. M. les MERCREDIS et SAMEDIS, pour Berthier, Ile aux Grues, Cap St. Ignace, L'Islet, St. Jean Port-Joli, Rivière-Ouelle et Kamouraska.

Au retour, il laissera Kamouraska à la marée montante, et la Rivière-Ouelle à 6 heures A. M. les Lundis et Jendis.

Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la Compagnie, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire.

Québec, 26 juin 1878.

EN MAGASIN!

Habilllements d'Été pour Messieurs.

Vestes en Toile fantaisie depuis \$1.5 à 2.00

Vestes en Marseille Blanc 1.50 à 2.00

Vestes en Marseille Couleur 1.50 à 2.25

Vestes en Soie de fantaisie 2.00 à 3.00

Habits d'Alpaca couleur claire 1.50 à 3.75

Habits pur Alpaca noir 2.25 à 3.75

Habits Cordé Foyal Lustré 4.50

Habits Tweed (sack coat) 2.00 à 8.00

Habits Toile de Foin 1.50 à 1.80

Habits Drill gris qualité sup. 4.00

Habits Drill blanc qualité sup. 4.25

Habilllements Tweed éponge pour Messieurs 3.50 à 15.00

Habilllements Toile pour garçons 1.50 à 1.80

Habilllements Serge " 2.65 à 5.00

Habilllements Tweed " 2.85 à 6.50

Habilllements Drap " 4.50 à 9.00

Notre assortiment d'habilllements ci-haut mentionnés est très complet et le plus grand partie ont été faits dans notre établissement durant l'hiver dernier, avec les meilleures étoffes et par la meilleure main-d'œuvre. Tous ces Habilllements sont de coupe proportionnée pour bien faire.

Les ordres dans le Département des Tailleurs sont exécutés promptement et de première classe.

Vêtements de Saison pour Messieurs et Articles de Mercerie en général en grande variété et de nouveau genre.

Nouvelle coupe de Chemises garantie pour bien faire et des meilleures étoffes employées pour Chemises de Messieurs.

GLOVER, FRY & CIE.

Québec, 12 juin 1878.

CHAPELLERIE FRANÇAISE.

CONNAULT & PAILLON

48, rue St. George.

MM. CONNAULT & PAILLON s'occupent particulièrement de la réparation de Chapeaux en tous genres. Coups de fers et remise à neuf de Chapeaux de Soie et en Futre, ainsi que Blanchissage de Panama et Ligorne, etc., etc.

Tous ordres seront exécutés avec promptitude et à des prix très modérés.

Fendez leur une visite pour vous en convaincre.

Québec, 4 juin 1878 - 1m

A LOUER.

Plusieurs logements à proximité de l'Eglise et du Quai, à St. Laurent, Ile d'Orléans.

S'adresser sur les lieux à

J. E. GOSSELIN,

Marchand.

23 mai 1878.

HOTEL RICHELIEU

1878



COIN DES RUES

NOTRE-DAME et ST. VINCENT

(Vis-à-vis le Palais de Justice)

MONTRÉAL.

Le propriétaire, en remerciant les citoyens de Québec de l'encouragement qu'ils lui ont donné par le passé, a l'honneur de les informer qu'il vient